

Acte 2 de l'École Inclusive : tous concernés, tous en danger !**Le président Macron a donné son cap destructeur
lors de la Commission Nationale du Handicap du 26 avril 2023 !**

Le ministère prévoit d'aller plus loin dans l'inclusion scolaire systématique en intégrant les établissements médico-sociaux dans les établissements et en réduisant les moyens humains. Cela ne peut plus durer !

Depuis la Loi Boisseau-Monchamp de 2005, sous des prétextes démagogiques, les gouvernements successifs se sont attelés à démanteler les classes et structures spécialisées et adaptées qui avaient vocation à prendre en charge les élèves relevant du handicap et/ou de la grande difficulté scolaire avec des enseignants spécialisés formés selon le type de handicap et/ou difficulté.

**L'inclusion systématique :
un dossier suivi par la FNEC FP-FO !**

La FNEC FP-FO a toujours dénoncé les conséquences de la loi de 2005 sur les élèves les plus fragiles. Pour rappel, seule la FNEC FP-FO a voté contre les décrets d'application de la Loi Boisseau-Monchamp lors du CSE du 20 octobre 2005 en expliquant l'impact de tels textes réglementaires sur la dégradation qui s'ensuivrait des conditions de prise en charge des élèves et de travail. Les faits confirment aujourd'hui notre analyse que plus personne ne peut aujourd'hui nier.

Rappelons qu'en 2018, la FNEC FP-FO avait organisé une conférence nationale sur l'inclusion scolaire systématique qui avait dressé un tableau extrêmement alarmant de la situation des élèves, des familles et des personnels concernés. Mises en danger d'élèves, de personnels avec explosion du nombre de fiches SST, d'accidents de service, de burn-out... manque de postes et de places dans les structures et établissements spécialisés, transformation des enseignants spécialisés et personnels médico-sociaux en coaches dans le cadre de la politique d'évaluation-culpabilisation...

Ça ne peut plus durer !

Des centaines de témoignages des syndicats de la FNEC FP-FO de toute la France

La FNEC FP-FO a appelé ses syndicats à lui communiquer les éléments relatifs à l'inclusion scolaire systématique. En quelques jours, des centaines de témoignages lui sont parvenus ! En voici quelques-uns qui ne sont malheureusement plus des situations isolées ou exceptionnelles.

♦ *Malgré les conseils de la référente autisme, il n'y a que très peu d'évolution. L'enfant n'est toujours pas propre. Il faut le doucher chaque jour et parfois plusieurs fois. Nous ne notons aucun changement dans les apprentissages, qui sont quasiment nuls. Lorsqu'il est mécontent, il est agressif envers son AESH ou quiconque passant près de lui.*

♦ *Cet élève est très fragile : ne doit pas trébucher, ni ne peut être bousculé. Conformément au PAI de cet enfant, je serai amenée à laver et remettre la sonde de l'élève dans son estomac si elle tombe.*

♦ *Élève de CM2 violent notifié ITEP, terrorise enseignants, enfants, AESH, parents menaçants. L'IEN dit qu'elle ne peut rien faire, qu'il ne peut y avoir de rupture de scolarité. L'enseignante de l'enfant et la directrice terrorisées et à bout sont en arrêt.*

♦ *Un élève accueilli en ULIS a un comportement extrêmement violent (coups, crachats) envers les élèves et les adultes.*

♦ *Une élève de grande section au comportement violent se jette sur l'enseignante en criant, se mettant à lui arracher ses lunettes, lui donner des coups de pied et des claques, à la griffer, à la mordre. Désormais en CP, « l'enfant a commencé par agripper son enseignante et tentait de la pousser pour la faire sortir de la classe. L'élève s'en est ainsi prise à quatre adultes différents. » La maman est toujours menaçante. En CE1, l'élève se met en danger : elle veut se jeter par la fenêtre, il faudra 30 minutes pour l'en dissuader.*

Audience au ministère en urgence !

Alertée par des situations catastrophiques d'une ampleur inédite, la FNEC FP-FO a sollicité audience en urgence. Elle a été reçue le 31 mars 2023. Elle a insisté sur les centaines de témoignages collectés et a déposé ses revendications :

- **L'abandon du rapport d'avril 2022 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, qui préconise la réduction des moyens humains et l'intégration de structures médico-sociales dans les établissements.**

- **la création immédiate de places dans les établissements médico-sociaux à hauteur des besoins,**

- **un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH, abandon des PIAL,**

- **le retour à une formation d'enseignants spécialisés par options,**

- **le maintien et retour de la prise en charge des élèves par des enseignants spécialisés et l'arrêt de culpabilisation des personnels via des personnels devenus coachs de l'École Inclusive.**

Le ministre prépare avec le Président Macron l'acte 2 de l'École Inclusive !

Le ministre a mandaté l'Inspection générale des affaires sociales et l'IGSER pour qu'ils rédigent un rapport préparatoire à la construction de l'acte II de l'École Inclusive prévu pour juin 2023. Le courrier établissant la commande apporte d'emblée les conclusions du rapport : il est demandé des « évolutions ambitieuses sur les points suivants » :

- La mise en place d'un nouveau schéma cible d'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap

- L'intégration d'établissements et services médico-sociaux dans les murs des établissements scolaires

- L'évaluation de l'efficacité des dispositifs spécifiques de scolarisation existants

- Les évolutions nécessaires pour favoriser l'accessibilité pédagogique aux enseignements en classe ordinaire notamment la formation initiale et continue des personnels et le matériel pédagogique.

Ce rapport fera suite aux rapports de 2018 « *Évaluation de l'aide humaine pour les élèves en situation de handicap* » et de 2022 « *La scolarisation des élèves en situation de handicap* », tous deux préconisant de « *changer le dispositif déployé pour garantir l'accès à l'école de tous les élèves dans les meilleures conditions* », préconisations qu'il faut traduire par : retirer des moyens humains notamment AESH, inclure encore plus systématiquement, imposer des formations pédagogiques pour pallier le manque de soins !

La FNEC FP-FO a été auditionnée par l'IGSER et l'IGAS dans le cadre de ce rapport. Elle y a encore une fois dépeint le constat catastrophique actuel et rappelé ses revendications.

L'acte 2 de l'École inclusive, un progrès ?

Le Président Macron et le ministre Ndiaye évoquent l'Acte 2 de l'École Inclusive. Vont-ils enfin intervenir pour que soient rouvertes les places en ESMS ? Vont-ils attribuer les moyens pour réabonder les RASED ? Vont-ils revenir sur la politique de culpabilisation des collègues ? Vont-ils prendre la mesure de la catastrophe en cours ?

Rien de tout cela ! Le cap a été donné lors de la Conférence nationale du Handicap le 26 avril 2023. Il s'inscrit dans le cadre de la loi de 2005 et dans les décisions ministérielles précédentes.

Le dossier de presse de la CNH précise qu' « Il est aujourd'hui nécessaire d'engager l'acte II de l'école inclusive et de porter une nouvelle ambition : celle de "l'École pour tous". La pédagogie doit s'adapter grâce à la formation des équipes, épaulées par la présence d'experts en proximité.

Cette scolarisation dans l'école suppose donc que les professionnels de santé et du secteur médico-social, ainsi

que les enseignants spécialisés, puissent intervenir dans les plus brefs délais en soutien aux élèves et aux équipes pédagogiques ». Il s'agit donc d'accélérer la dissolution des structures spécialisées dans des équipes mobiles censées coacher les personnels confrontés à des situations intenable.

Comme nous l'avait annoncé le conseiller du ministre, il est en effet prévu de travailler sur « une rapidité d'intervention avant que les situations ne se dégradent, envisager la présence de personnels médico-sociaux dans les établissements scolaires, de trouver comment faire pour que les conditions soient bonnes pour tous. Sociétalement, nous nous demandons s'il est bon de mettre des enfants différents dans un autre milieu ? Il faut plus de ressources, plus d'appui aux équipes, plus d'aide. Il faut former en pédagogie, avoir des recours de proximité avec des dispositifs de soupape (Dispositif d'Auto-Régulation : DAR avec des personnels médico-sociaux)»

La destruction totale des établissements médico-sociaux !

Tout est dit : il s'agirait de liquider toutes les structures et classes spécialisées restantes au nom du dogme de l'inclusion systématique et demander aux collègues de réviser leur pédagogie censée se substituer aux soins manquant aux élèves !

Pour le Président Macron, « l'accompagnement médico-social doit se faire dans les murs de l'école. Pour cela des équipes médico-sociales seront positionnées auprès de l'Éducation nationale pour intervenir en soutien des élèves et des équipes pédagogiques. Les professionnels libéraux (ergothérapeutes, orthophonistes, etc.) pourront exercer dans les murs de l'école. Notre ambition est de mettre fin aux établissements fermés dans lesquels les enfants vivent à part.

Les établissements médico-sociaux pour enfants vont donc se transformer pour devenir des plateformes de services coordonnés, en partenariat avec les écoles, les collèges et les lycées. Nous déploierons également 100 établissements pilotes d'instituts médico-éducatifs intégrés physiquement dans les murs de l'école d'ici 2027 »

Les Inspecteurs en charge du rapport ministériel ont opposé à nos revendications les demandes de l'ONU et de l'OCDE de fermetures des établissements médico-sociaux... Pour la FNEC FP-FO, les considérations budgétaires ne sauraient imposer la poursuite de la maltraitance institutionnelle des élèves et des personnels et l'achèvement de la destruction des structures spécialisées !

Des implications statutaires

Le ministère demande également que soient définies les relations aux collectivités locales, l'autorité hiérarchique des chefs d'établissements sur les personnels médico-sociaux et libéraux, l'articulation avec les autres équipes pédagogiques des établissements... autant de dossiers attaquant de plein fouet les droits statutaires, alourdissant les charges de travail avec notamment une multiplication annoncée de réunions ...

A cela s'ajoute la création d'une mission de référent handicap dans le cadre du pacte du ministre, mission qui viendrait se heurter aux missions de tous les personnels, en particulier des personnels spécialisés de fait menacés...

« Pour permettre un plein accompagnement dans les classes, un grand plan de formation initiale et continue des équipes pédagogiques sera déployé et des enseignants référents handicap et accessibilité pédagogique appuieront leurs collègues dans chaque circonscription pour le primaire et chaque établissement secondaire. Les temps de coordination des équipes pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap seront valorisés. »

C'est également l'instauration d'une nouvelle hiérarchie intermédiaire qui viendra inmanquablement percuter la liberté pédagogique des enseignants.

REVALORISATION SALARIALE DES ENSEIGNANTS



Colm

Les AESH menacés également...

Quant aux AESH, à l'instar de ce que préconise le rapport, les représentants du ministre s'interrogent sur leur nombre et sur la « déstabilisation » que représente la présence de plusieurs d'entre eux dans une classe...

Les AESH seraient même considérés au Ministère comme des entraves à l'autonomie...

De fortes inquiétudes pèsent donc sur le recrutement de nouveaux AESH, l'avenir des notifications et des attributions... la solution à la situation intenable reposant désormais sur des adaptations avec outils informatiques ou sur la formation des enseignants...

Pour les AESH aussi, travailler plus pour perdre moins !

« Les fonctions des AESH et des assistants d'éducation seront progressivement réformées et regroupées pour créer un métier d'accompagnant à la réussite éducative. Les AESH pourront accéder à un temps plein et seront plus facilement rattachés à un établissement ou à un groupe d'établissements. Ils pourront ainsi déployer des compétences nouvelles et assurer le suivi des enfants sur **le temps scolaire et périscolaire** »



NON À L'ACTE 2 DE L'ÉCOLE INCLUSIVE !

**Non à une nouvelle dégradation des prises en charge des élèves les plus fragiles !
Non à une nouvelle charge contre les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves !**

Organisons la mobilisation dès à présent !

Dans tous les départements, les syndicats de la FNEC FP-FO sont aux côtés des personnels confrontés aux situations inacceptables de violence et maltraitance. Ne restez jamais isolés !

Audiences, interventions auprès de la hiérarchie, utilisation des registres SST, saisine des formations spécialisées des CSA (ex CHSCT), mise en œuvre de la protection fonctionnelle... la FNEC FP-FO défend tous les personnels confrontés à ces situations en s'appuyant sur la réglementation et en impliquant la responsabilité de l'État employeur.

À la veille de l'Acte 2 de l'École inclusive, la FNEC FP-FO appelle tous ses syndicats à réunir les personnels pour les informer des enjeux, organiser la riposte face à cette nouvelle dégradation des conditions de travail et de prise en charge des élèves les plus fragiles.